

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la Ville de Mont-Joli :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 4 avril 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2022-1479 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 ».

L'objectif du présent règlement est de permettre dans la zone 143 (HBF) l'usage # 6517 – *Clinique médicale (cabinet de médecins généralistes)* en tant qu'usage spécifiquement permis avec la possibilité d'exercer cet usage commercial à l'intérieur d'une habitation et ce, conditionnellement à ce que la superficie du terrain soit de 6000 mètres carrés à la grille des usages faisant partie intégrante du règlement de zonage en vigueur numéro 2009-1210.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.

- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 mai à 20h, à l'hôtel de ville de Mont-Joli. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront expliqués. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer seront entendus à cette assemblée.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée situé au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, aux heures normales de bureau.

Donné à Mont-Joli, ce 6^e jour d'avril 2022

Kathleen Bossé, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8h et 12h et de 13h30 à 16h30 le 6^{ème} jour d'avril 2022 et en le publiant dans le Journal l'Avantage 13^e jour du mois d'avril 2022.

Donnée à Mont-Joli, ce 6^e jour d'avril 2022

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA